



ANNEXE « A »

Date : 18 août 2023

FORMULAIRE POUR UN APPEL DE SOUMISSION DE PRIX

1. **Département de service** : Travaux publics
2. **Responsable** : Daniel Losier
3. **Courriel** : coord.projets@tracadienb.ca
4. **Téléphone** : 506-394-4020 **Télécopieurs** : 506-394-4025

5. **Explication de la demande pour l'appel de soumission de prix :**

5.1 **Titre de l'appel de soumission de prix :**

« *Chip Seal 2023 Rue Pascal* »

5.2 **Devis :**

- La municipalité régionale de Tracadie acceptera les soumissions cachetées pour la mise en place de gravillonnage bitumineux (Chip Seal) sur la Rue Pascal. Basé votre prix sur l'information suivante. Rue Pascal sur une distance de 240 m. lin et d'une largeur de 7.3 m. lin.

6. Prix soumissionné

- Le prix soumissionné doit être selon les quantités de chaque type d'ouvrage à faire :

Veillez décrire les prix comme suit:

| # | Description travaux | Montant Forfaitaire sans T.V.H. |
|----------|----------------------------|--|
| 1 | Rue Pascal (240 m.lin.) | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| | | |



**POLITIQUE SUR LES APPELS D'OFFRES ET LES ACHATS
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE**

7- Instructions:

APPEL DE SOUMISSION

- .1 Les soumissions seront reçues à 14 h heure local, le jeudi 24 août 2023 à l'Hôtel de Ville au 3267 rue Principale Tracadie.
- .2 L'ouverture des soumissions sera faite à l'Hôtel de Ville par le secrétaire municipal ou par son remplaçant de l'administration municipale.
- .3 L'extérieur de l'enveloppe indiquera clairement :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

SOUMISSION POUR :
Rue Pascal (Chip Seal)
TP 202306-04

L'ADRESSE COMME SUIT :
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE
3267, rue Principale
Tracadie-Sheila NB E1X 1G5

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée. Veuillez noter que si le montant de la plus basse soumission excède le montant maximum prévu pour ce projet, la municipalité pourrait annuler le présent appel d'offres. L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention du financement de ce projet.



**POLITIQUE SUR LES APPELS D'OFFRES ET LES ACHATS
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE**

PROCÉDURES DE SOUMISSION

- .1 La procédure de soumission sera celle établie en vertu de la « Loi sur les contrats de construction de la Couronne » règlement 82-109 de la province du Nouveau-Brunswick. Les soumissionnaires sont responsables de suivre toutes les directives de cette procédure.

CONDITIONS DE SOUMISSION

- .1 Les entrepreneurs devront être qualifiés dans les travaux à exécuter et posséder la main-d'œuvre, l'équipement et le financement suffisant pour bien exécuter les travaux.

DÉSACCORD ET OMISSIONS

- .1 Les soumissionnaires qui trouvent des omissions ou désaccords entre les plans, devis ou autres documents du contrat doivent en avertir l'ingénieur aussitôt. Tout changement dans le contrat sera effectué par un addenda qui fera partie de la soumission.

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

- .1 Chaque soumissionnaire devra soumettre un chèque certifié de 10% ou un bon de cautionnement au montant de 10% du total de la soumission payable à la Municipalité régionale de Tracadie.
- .2 Tous bons de cautionnement ou chèque certifié seront retournés aux soumissionnaires après l'ouverture des soumissions, sauf ceux retenus par le Maître de l'ouvrage jusqu'à ce que le soumissionnaire choisi ait fourni un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux et ait suivi toutes les procédures de la « Loi » sur les contrats. Ci-après, tous les bons de cautionnement ou chèques certifiés, incluant le bon de cautionnement du soumissionnaire choisi, seront retournés dans les cinq (5) jours qui suivent.
- .3 Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un agent de compagnie d'assurance Nouveau-Brunswickois licencié au Nouveau-Brunswick indiquant que si le soumissionnaire se voit accordé le contrat, un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux seront fournis au Maître de l'ouvrage selon l'article 1.6 – Cautionnement du contrat.



**POLITIQUE SUR LES APPELS D'OFFRES ET LES ACHATS
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE**

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- .1 Se conformer au Règlement général - Loi sur l'hygiène et la sécurité du travail, N.-B. et inclure un certificat d'employeur en règle à jour

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

- .1 L'ouverture publique des soumissions se fera immédiatement après la fermeture de l'appel des soumissions.

TAXE DE VENTE

- .1 Les soumissionnaires sont avisés que les municipalités ne sont pas exemptes des taxes fédérales et provinciales. Le soumissionnaire choisi devra payer les taxes. Les prix unitaires de la formule de soumission ne doivent pas inclure la taxe de vente harmonisée (T.V.H.). La T.V.H. doit être ajoutée à la fin de la cédule des prix, sur la ligne à cet effet. Les soumissionnaires doivent être enregistrés avec Revenu Canada, Assise et Douane.

ORIGINE DES MATÉRIAUX

- .1 En autant qu'ils soient compétitifs, la préférence devra être donnée, en premier lieu aux produits manufacturés au Nouveau-Brunswick ; en second lieu aux produits manufacturés dans les provinces maritimes ou distribués par des firmes entreposant les produits au Nouveau-Brunswick et en troisième lieu, aux produits manufacturés au Canada.



**POLITIQUE SUR LES APPELS D'OFFRES ET LES ACHATS
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE**

8. Formule de soumission à insérer dans l'enveloppe :

Réservé au soumissionnaire :

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Personne-ressource : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

Prix soumissionné pour tous les travaux avant TVH : \$ _____

TVH \$ _____

Prix total (incluant la TVH) \$ _____

Signature autorisée : _____

Date : _____